

## LE CAPITAINE JEAN FORTEAU DE SOUBISE

Ce personnage ne semble pas avoir été remarqué. Il est vrai qu'on ne peut que l'entrevoir, pendant quelques années, entre 1563 et 1570<sup>1</sup>. Il a pourtant dû tenir un rang à Soubise et dans la châtelainie. Il nous a intrigué parce qu'il était certainement proche parent de Catherine Forteau, qui est connue comme épouse d'Henri de Queux et mère de René de Queux, seigneur de Saint-Hilaire, en Soubise.

En qualité de propriétaire, on le voit prendre à rente du seigneur de Soubise, Jean Larchevêque, en 1563, 20 livres et 16 aires de marais, qu'il échange avec un nommé Toussaint Gardais en 1566 ; il est alors dit « sieur de la Tour ». Il s'agit du petit fief de la Tour de Beaugeay, pour lequel il fait l'hommage au même seigneur, le 18 avril 1564.

Mais c'est comme soldat qu'il se signale à l'attention des mémorialistes, pour son activité pendant les guerres de religion. Protestant, il participe à la prise et au sac du monastère de Saint-Michel-en-l'Herm, au début de 1569. Selon Daniel Massiou, chargé « de ruiner de fond en comble les fortifications, l'église et tous les bâtiments du monastère, il s'acquitte de cette mission avec une rigoureuse ponctualité »<sup>2</sup>. Louis Brochet, auteur d'une « Histoire de l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm », n'est pas tendre pour lui : « Un misérable du nom de Forteau, par un raffinement de cruauté sauvage, réserva même plusieurs de ces malheureux pour avoir chaque jour le détestable plaisir d'en tuer un de sang froid »<sup>3</sup>.

Aussi n'est-on pas étonné de rencontrer son nom dans une liste de protestants condamnés à mort par le parlement de Bordeaux, le 6 avril 1569 : « Jean Forteau, de Soubise, Constant Chaillou, son lieutenant »<sup>4</sup>. Le 6 mars 1570, dans une autre liste de condamnés, un de ses subordonnés est dit « Jehan Artault, mercier, lieutenant du capitaine Forteau, de Soubise »<sup>5</sup>. Il est peu probable que ces condamnations aient été suivies d'effet. Cependant, notre homme décède peu après car les frères René et Pontus de Queux se partagent sa succession, en 1576 au plus tard.

Cette succession suggère une parenté entre Jean Forteau et Catherine Forteau, épouse d'Henri de Queux et mère de René et Pontus. Nous ne pouvons pas vérifier si Catherine est fille de Jean, car nous ne possédons pas de registre protestant pour cette période. Le contrat de mariage de Catherine Forteau étant du 19 décembre 1540, celle-ci est née vers 1520 et son père au plus tard vers 1500. Si le Jean Forteau qui détruit Saint-Michel-en-l'Herm en 1569 est le père de Catherine, il est alors septuagénaire. C'est un grand âge pour l'époque mais on connaît d'autres soldats qui ont enfourché le cheval de bataille en un âge très avancé. Nous adopterons donc l'hypothèse d'une transmission de grand-père maternel à petits enfants.

---

<sup>1</sup> Les faits signalés sans référence sont extraits des archives personnelles de M. Chavagnat, à Saint-Hilaire.

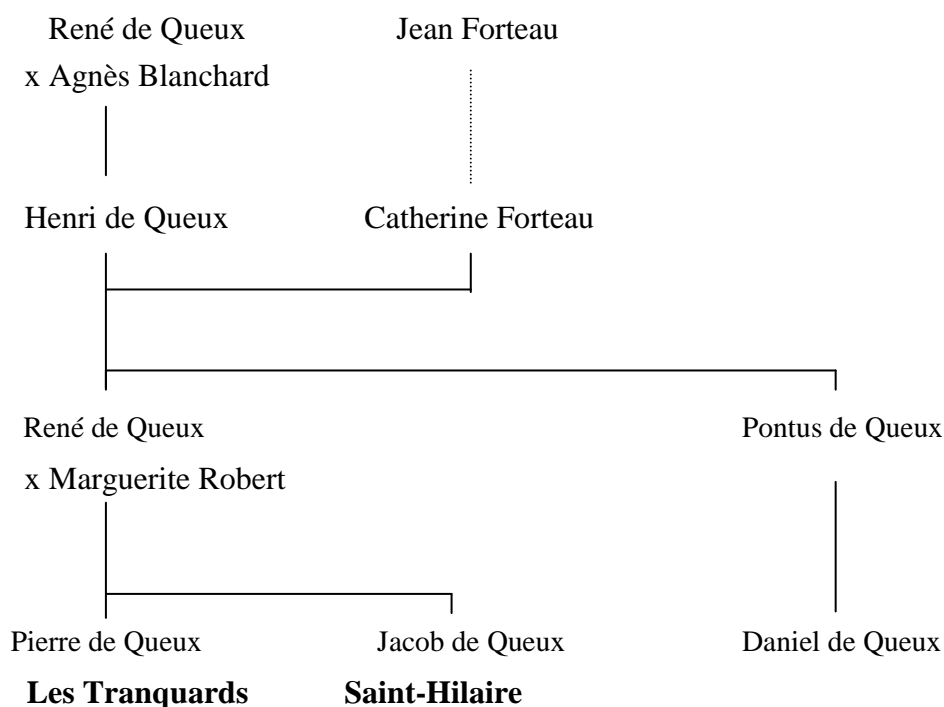
<sup>2</sup> Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, tome IV, p. 143, d'après De Thou, *Hist. Univ.*, liv. 45, trad. in-4°, tom V, p. 560. Massiou le désigne comme « un sergent nommé Forteau ».

<sup>3</sup> Page 47. Ces malheureux sont évidemment les défenseurs de l'abbaye. Il n'y a pas de référence.

<sup>4</sup> Eschassériaux, *Études... à la ville de Saintes*, p. 240.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 255.

C'est un acte du 15 septembre 1603 qui montre que la succession a été partagée par moitié par les frères René et Pontus de Queux. Quand Pontus est décédé, en 1576, il avait un tout jeune fils, Daniel, dont la curatelle a été confiée à René. Le règlement de la gestion des biens de Daniel a été effectué par cet acte de 1603, qui signale que René avait été poursuivi « pour raison de dix livres de marais salants et autres biens à lui demeurés en partage de la succession de feu Jehan Forteau », et que le procès lui avait coûté « sept ou huit cens écus et plus ». Il avait demandé à son neveu de lui rembourser la moitié de cette somme, « comme y étant tenu suivant le contrat de partage fait entre feu Pontus de Queux, écuyer, sieur de Saint-Fort quand il vivait, père dudit Daniel ».



En quoi consistait le patrimoine reçu par René et Pontus de Queux ? Certainement la Tour de Beaugeay, parce qu'on retrouve ce fief aux mains de Jacob de Queux qui, le 7 mai 1620, en fait l'hommage au seigneur de Soubise. Très probablement aussi Saint-Hilaire, qui est alors une propriété roturière dont René de Queux obtiendra l'érection en fief en 1581, suivie d'une remise de redevances diverses pour des terres intégrées au fief en 1599. Parmi les terres reçues de Jean Forteau figurent les suivantes, qui sont encore grevées de redevances en 1657, selon un extrait du censif de Soubise : « Au terme de Pâques, pour Soubise, Mr de Saint-Hilaire, au lieu de Jean Forteau, et Marc Chauveau au lieu de Me Jean Chauveau son père, pour quinze journaux de terre sis en Griffé, 12 sols 6 deniers; pour Beaugeay, ledit pour sa nouvelle prise faite par Jean Forteau sise près les maisons qui furent à Jamain Visleur 11 sols 3 deniers ».

Faute de connaître l'acte de partage, nous ignorons ce qu'a reçu Pontus de Queux, dont la descendance est d'ailleurs moins bien connue que celle de René. D'autre part, c'est à partir de René de Queux mari d'Agnès Blanchard qu'on possède quelques renseignements sur les propriétés. Henri de Queux, leur fils, est, selon F. Chasseboeuf, « le premier à porter le titre de seigneur du Tranquard ». Il semble bien qu'il ait reçu la propriété de sa mère. C'est son mariage avec Catherine Forteau qui a introduit son fils René dans la seigneurie de Soubise, où se maintiendront les descendants de Jacob, fils puîné de René. On sait par ailleurs que René a

transformé Saint-Hilaire, qui devait être une simple maison de maître avec dépendances, en maison noble avec fuie et enceinte à tour.

Jacques Duguet